

Études lucquoises. L'origine des Spifame. Barthélemi Spifame

In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1938, tome 99. pp. 67-81.

Citer ce document / Cite this document :

Mirot Léon. Études lucquoises. L'origine des Spifame. Barthélemi Spifame. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1938, tome 99. pp. 67-81.

doi : 10.3406/bec.1938.452454

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1938_num_99_1_452454

ÉTUDES LUCQUOISES

L'ORIGINE DES SPIFAME

BARTHÉLEMI SPIFAME

Parmi les nombreux Lucquois¹ qui, depuis le XIII^e siècle fréquentèrent la France et y fondèrent de puissantes colonies, les uns ne s'y fixèrent que momentanément, retournant toujours dans leur patrie, demeurée le centre de leur vie familiale; d'autres, tout en conservant, au cours des siècles, des liens très étroits avec leur parenté lucquoise, s'établirent à demeure en France; certains quittèrent définitivement la Toscane et firent souche de familles qui devinrent exclusivement françaises; tels furent les SPIAFAME, en français les SPIFAME.

* * *

Les Spiafame, qui portaient « d'azur à l'aigle de sable », appartenaient à une ancienne et notable famille de Lucques. Dès 1100, ils habitaient vers le baptistère San Giovanni; leur maison se nommait « corte Spiafame », dans le quartier de *Porta San Pietro*, avec tour et jardin. En 1124 vivait Enrico di Spiafame, fils lui-même de Signoretto⁷. D'après Matraja³, Bartolomeo di Toso Spiafame fut propriétaire de la « corte » au cours de ce siècle. En 1191, la tour s'écroula,

1. Léon Mirot, *Études lucquoises*. Paris, 1930, in-8°; extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXVIII (1927), p. 50-86, 275-314; t. LXXXIX (1928), p. 299-329; t. XCI (1930), p. 100-168.

2. David Barsanti, *Pantheon delle famiglie nobili di Lucca*, mss. 1137 de la *Biblioteca governativa di Lucca*, col. 133.

3. *Lucca nel mille ducento*. Memoria di Giuseppe Matraja. Lucca, 1843, in-8°, p. 31, n° 122.

faisant de nombreuses victimes¹. On la reconstruisit et elle porte depuis le nom de *Torre Spoletini*. Si l'on ne peut suivre d'une manière continue le rôle des Spiafame dans l'histoire de Lucques, on sait que, lors du mouvement populaire de 1308, ils furent exilés comme riches et puissants. Ils allèrent alors avec tant d'autres à Venise², où ils portèrent leur fortune et leur activité. Mais, dès 1331, ils étaient rentrés à Lucques³, où ils prêtèrent serment de fidélité au roi Jean de Bohême. Deux d'entre eux firent, à plusieurs reprises, partie du Conseil des Anciens : Giovanni, en décembre 1351-janvier 1352, janvier-février 1371, et Simonetto, qui remplit les mêmes fonctions en mars-avril 1378, juillet-août 1379, novembre-décembre 1381 ; il était, au reste, alors absent de Lucques, et fut remplacé par Michaelè Ciomei⁴.

Cette famille, dont un membre, Rolando, fut consul « *trugano* » en 1186, subsista à Lucques : en 1548, le 13 avril, les fils de Gherardo Spiafame étaient réintégrés dans la qualité de citoyens ; ils s'éteignirent en 1643⁵. Mais la branche la plus célèbre avait, depuis le xiv^e siècle, abandonné sa patrie pour la France.

* * *

Comme pour tant d'autres, ce furent des raisons commerciales qui les attirèrent en France ; ils y arrivèrent par la Provence et le Languedoc. Dans la première partie du xiv^e siècle⁶, on rencontre Simone et Giovanni Spiafame. Bien

1. *Cronica di Giovanni Sercambi*, éd. Salvatore Bonghi. Rome, 1892, 3 vol. in-8°, dans *Istituto storico italiano. Fonti per la storia*, t. I, p. 11.

2. D. Barsanti, *op. cit.* — Salvatore Bonghi, *Su i Lucchesi*, dans *Atti della imp. et reale accademia di Lucca*, t. XV, p. 203, 212-213, cite Guido, Guiduccino di Guace Spiafame comme habitant Venise au xiv^e siècle.

3. Barsanti, *op. cit.*

4. Luigi Fumi, *R. Archivio di Stato in Lucca. Registri*, vol. II. *Carteggio degli Anziani*. Lucca, Marchi, 1903, in-fol., 1^{re} partie, p. xxiii ; 2^e partie, p. xviii-xx.

5. *Biblioteca governativa du Lucca*, ms. 1137. — Je dois ces renseignements à MM. Amòs Parducci, directeur de la Bibliothèque, et Eugenio Lazzareschi, directeur des Archives de l'État à Lucques, dont j'ai bien des fois éprouvé l'amicale et inlassable complaisance.

6. Sur cette émigration lucquoise, voir Léon Mirot, *Études lucquoises* ; — Id., *La fondation de la chapelle du Volto Santo en l'église du Saint-Sépulcre à Paris*, dans *Bollettino Storico Lucchese*, anno VI (1934), num. 1, p. 3-28 ; — et

que l'on ignore tout de leur venue en France, de leur activité commerciale, de l'importance et du développement de leurs premières entreprises, cependant tout laisse supposer qu'ils durent fréquenter les grands centres économiques français dès le début de ce siècle avec Simone et Giovanni ; leur crédit était, en effet, assez grand pour que, en juin 1342, le lieutenant du roi en Saintonge et en Languedoc, Jean, évêque de Beauvais, ait accordé à Bartolomeo Spiafame la qualité de bourgeois de Paris, de Nîmes, de Montpellier et de tout le royaume, avec les droits et privilèges attachés à ce titre, et, en janvier 1343, Philippe VI confirmait les lettres de son lieutenant¹. Il est vraisemblable que cette famille avait déjà rendu des services notables au pouvoir royal, et, en 1345, Barthélemy « Epifain », marchand de Lucques, prêtait au roi 70 livres 9 sous parisis².

De même que tous les Italiens d'alors, Barthélemy Spifame pratiquait le commerce de « mercerie » dans le sens vague de l'époque, étant à la fois marchand de draps, de soies, de damas, de velours et de toutes sortes d'étoffes précieuses, trafiquant de bijoux, au besoin maquignon, mais surtout se livrant à l'industrie fructueuse du change et de la banque, tant à Paris, où il s'établit de bonne heure, que dans les nombreux centres où il eut soit des succursales, soit des représentants ou facteurs.

Marchand de tissus de soie, de draps, de fils d'or et autres étoffes de prix, Barthélemy Spifame fut un des fournisseurs attitrés de la cour des Valois et de celles des maisons princières. En 1352, il vendait, pour 640 écus, « v mars de perles achetées de luy par les tresoriers et baillées audit Nicolas [Wagnier] pour faire les pointes de III estoilles et mettre autour d'icelles et pour faire XLVIII gros boutons pour les XII quarreaux dessus ditz, lesquelles estoiles furent assises et mises en la courtepointe, ciel et cheveciel d'une chambre

Id., *Forteguerra de Forteguerra et sa succession*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCVI (1935), p. 101-137.

1. Arch. nat., JJ 74, n° 549 ; publié par Jules Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, dans *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1899-1900, 2 vol. in-8°, t. II, n° CCCXI, p. 194.

2. Jules Viard, *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, dans *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*. Impr. nat., 1899, in-4°, n° 665.

de velours semée de fleurs de lys, pour le roi¹ ». En 1353, il fournissait huit pièces de cendal en graine pour les courtines de l'oratoire de Blanche de Bourbon, reine de Castille², et il vendait cette même année cinquante-sept marcs et une once d'argent baillés à Jean Le Brachier, qui en fit deux douzaines d'écuellenes d'argent blanc pour l'hôtel du roi, des garnitures de ceintures pour le dauphin et ses compagnons et une écuelle d'argent pour remplacer une autre appartenant à Jean de Pacy et qui, prêtée par ce dernier au roi lors d'un dîner offert au duc de Lancastre au Palais à Paris, avait été perdue ; le tout se montait à quatre cent quatre écus trois quarts³. C'est lui qui fut chargé de tout ce dont on eut besoin pour le sacre de Charles V en 1364 ; on lui payait pour ces fournitures 3,437 francs⁴ ; c'est à lui que l'on s'adressait pour l'achat des étoffes de prix offertes par le roi aux Célestins, à l'abbaye de Montmartre, aux églises de Saint-Cosme, de Notre-Dame de Boulogne, à l'abbaye de Longchamps⁵ ; il vendait également des toiles peintes ; on lui achetait un gobelet d'or, donné à la dame de Ternant, pour être offert à l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. Maquignon, il s'occupait, en avril 1363, de l'achat de coursiers pour celui qui n'était encore que le dauphin de Viennois⁶.

Si Charles V s'adressa souvent à Barthélemy Spifame, son frère, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, compta le Lucquois au nombre de ses fournisseurs habituels. Dès le 10 avril 1364, c'était un achat de draps et de cendaux de soie⁷ ; en 1367, c'étaient des houppelandes, des rubans d'or, du damas pour des chaperons, des soies de diverses couleurs⁸ ; le 8 septembre 1383, on lui payait 400 francs pour un fermaillet

1. Arch. nat., KK 8, fol. 102 v°, compte de la Saint-Jean 1352.

2. L. Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV^e siècle*, dans *Société de l'Histoire de France*. Paris, Renouard, 1 vol. in-8°, 1851, p. 186. — Il s'agit de la femme de Pierre le Cruel.

3. Arch. nat., KK 8, fol. 164 et 184.

4. Léopold Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, dans *Collection de documents inédits...* Paris, Impr. nat., 1874, in-4°, n° 151, p. 73.

5. *Ibid.*, n° 151.

6. Bibl. nat., Pièces orig. 2724, *Spifame*, n° 5.

7. B. et H. Prost, *Inventaires mobiliers et Extraits des comptes des ducs de Bourgogne*. Paris, Leroux, 1902-1913, 2 vol. in-4°, n° 396.

8. *Ibid.*, n° 666.

d'or et quatre grosses perles et un « balai » destinés au chapelet que Robert de Varennes faisait pour le duc¹ ; c'était cette même année une importante commande de vingt pièces de baudequin pour robes et pourpoints destinés à l'entourage du prince², et quand, au début de 1370, Philippe le Hardi tint sur les fonts baptismaux la fille de son secrétaire Jean Blanchet et qu'il offrit un présent de noces à la sœur de Philippe de Savoisy, son conseiller, ce fut Spifame qui fournit les aiguières dorées et émaillées, cadeaux du duc de Bourgogne³.

* * *

Toutefois, ce rôle commercial ne fut, comme pour tant d'autres trafiquants italiens, qu'une des formes de l'activité des Spifame. Barthélemy était changeur, c'est-à-dire prêteur sur gages, manieur d'argent et banquier ; c'est comme tel qu'en 1367 il prêtait au comte de Flandre, Louis de Maele, des sommes gagées par « la bonne nef d'argent⁴ » du prince. Ses opérations financières sont surtout connues avec la France et la Flandre, et la maison de banque qu'il dirigeait paraît avoir été l'une des plus importantes de cette époque. Aussi n'est-il pas étonnant de voir à maintes reprises le nom de Spifame figurer au nombre des banquiers auxquels s'adressa le pouvoir royal. Déjà, en 1345, il avait avancé certaines sommes à Philippe VI⁵ ; en 1354, on lui remboursait 200 livres tournois⁶ ; l'année suivante, il était encore en compte avec les trésoriers de France pour une somme de 3,414 moutons d'or et 3/4 de mouton, prêtés le 31 décembre 1355, et sur laquelle on lui remboursait, le 18 février 1356, un premier acompte de 2,414 deniers d'or, dont il donnait quittance à Bon Jean de Sissonne, receveur de Vernon⁷ ; il était au nombre des financiers qui fournis-

1. B. et H. Prost, *Inventaires mobiliers...*, n° 945.

2. *Ibid.*, n° 955.

3. *Ibid.*, n° 1217.

4. Chrétien Dehaines, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*. Lille, Danel, 1886, 3 vol. in-fol., t. I, n° 476.

5. Voir plus haut, p. 69.

6. Arch. nat., JJ 82, n° 147.

7. Bibl. nat., Pièces orig. 2724, *Spifame*, n° 2. — Au bas se trouve la signature autographe « Bartolomeo Spiafami » et sa marque commerciale.

saient de l'argent pour l'hôtel du roi Jean, durant sa captivité à Londres, où Spifame paraît avoir eu une succursale, dirigée, en 1368, par son gendre, Simon Boucel¹; en effet, le 15 mai 1360, le receveur de Nîmes remettait, d'ordre de Pierre Scatisse, trésorier de France, 2,000 moutons d'or « pour change fait à Barthélemi Spifame² ». Quand il s'agit de la rançon du roi Jean, Spifame fut un des principaux bailleurs de fonds; son agent à Londres, Simon Boucel, remettait à cet effet, au début de 1369, au comte de Tancarville, à Guillaume de Dormans, à Jacques Le Riche, doyen de Paris, et à Nicolas du Bost, conseiller de Charles V, 1,540 francs d'or, dont il était remboursé le 16 février 1369, par Jean Luissier, receveur général des aides pour la rançon du roi Jean³.

Lorsque, en 1370, après un séjour de deux ans à Rome, le pape Urbain V se décida à revenir à Avignon, Charles V, aux souhaits de qui ce retour répondait, comme aussi à l'intérêt du royaume, mit à la disposition du pontife un certain nombre de navires, qui devaient être réunis à Marseille et à Gênes. Mais, pour les équiper, il dut chercher des ressources financières : Barthélemi Spifame fut un de ceux à qui il s'adressa; le Lucquois, n'ayant pas assez d'argent disponible, offrit mille marcs de vaisselle d'argent qui furent portés à la Monnaie de Paris et fondus⁴. Ses avances se répétaient; le 18 février 1373, il donnait quittance à Jean Le Maréchal, receveur général des subsides et aides du royaume pour le fait de l'armée de la mer, de 8,000 francs d'or, dont le gouvernement lui était redevable⁵. En 1377, il était créancier de 200 francs d'or, que le roi paraît avoir avancés à la papauté⁶, et, très apprécié de Charles V et de ses conseillers pour son habileté financière, il était chargé, semble-t-il, de la garde d'une partie du trésor royal, déposé chez les reli-

1. On voit deux personnages de ce nom de Boucel parmi les noms figurant dans les *Journaux du Trésor de Philippe VI* (J. Viard, *ouvr. cité*, nos 2142, 2352). — Sur cette famille, voir C. Piton, *Les Lombards en France et à Paris*. Paris, H. Champion, 1892, 2 vol. in-8°, t. I, p. 147.

2. L. Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie...*, p. 200.

3. Bibl. nat., Clairambault, vol. 104, n° 123.

4. Arch. nat., Z¹ 56, fol. 68.

5. Bibl. nat., Pièces orig. 2724, *Spifame*, n° 6.

6. L. Delisle, *Mandements...*, n° 1431.

gieux de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers ; c'est ainsi qu'il remettait, le 11 mai 1378, 2,000 francs d'or « pour les besognes entre le roi et le roi d'Écosse »¹, et, le 12 mai de cette année, 9,000 francs donnés à Olivier de Clisson pour les besoins de la guerre².

Ces exemples suffisent à montrer quelle était l'activité et l'importance de la maison de change que Barthélemi Spifame avait fondée à Paris, et dont les ramifications s'étendaient dans bien d'autres centres du commerce international.

La plupart des Lucquois fixés en France avaient deux villes de prédilection pour leurs opérations commerciales : Paris et Bruges. Barthélemi Spifame suivit l'exemple de ses compatriotes ; de bonne heure, semble-t-il, il eut à Bruges une table de change, dont l'importance et la renommée ne tardèrent pas à être connues et appréciées. En effet, il fut l'un de ces banquiers à qui les évêques et les abbés de la région flamande confiaient le soin de verser à Avignon les sommes qu'ils devaient à la Chambre apostolique, lors de leur accession à leur siège épiscopal ou abbatial. De 1352 à 1374, il servit ainsi d'intermédiaire aux évêques de Cambrai, de Thérouanne, aux abbés de Notre-Dame de Boulogne, de Saint-Martin de Tournai, du Saint-Sépulchre de Cambrai, de Blangi, de Saint-Amand-en-Pevele, de Saint-Sauveur de Ham, de Saint-Nicolas de Furnes, de Notre-Dame-du-Bois³. Cette continuité durant vingt-deux ans de la confiance accordée à cette maison est une preuve de la place qu'elle tenait à Bruges ; aussi n'est-il pas étonnant que, le cas échéant, on ait eu recours à elle pour certaines missions délicates où se trouvaient mêlés les principaux personnages du royaume. Tel fut le cas en 1373-1374. Au combat naval livré devant la Rochelle, Jean de Hastings, comte de Pembroke, gendre du roi Édouard III d'Angleterre, avait été fait prisonnier du roi d'Espagne, qui l'avait remis à Bertrand du Guesclin. On négocia de sa rançon, et lors-

1. L. Delisle, *Mandements...*, n° 1712.

2. *Ibid.*, n° 1714.

3. Georges Bigwood, *Le régime juridique et économique du commerce de l'argent dans la Belgique au moyen âge*. Bruxelles, M. Hayez, 1921, 2 vol. in-8°, t. I, p. 190.

qu'on se fut accordé, les mandataires du connétable, c'est-à-dire l'évêque de Bayeux et le comte de Sarrebrück, déposèrent à Bruges, chez Barthélemi Spifame, les sacs renfermant 50,000 francs d'argent et des obligations de paiement¹. Le duc de Bourgogne avait également recours à lui comme intermédiaire avec les prêteurs d'argent. Après son mariage avec Marguerite de Flandre, Philippe le Hardi eut de grands besoins financiers. Il emprunta des sommes fort importantes à des marchands de Bruges : Liénart de Just, Florentin ; Richard de Rest, Milanais ; André Rouhier, Astesan ; en garantie de cette dette, montant à 17,185 francs d'or, il engagea la plus grande partie de ses bijoux, et ce fut Barthélemi Spifame qui les retira en remboursant les sommes prêtées, et dont Gui de La Trémoille, chambellan du duc, Arnaut de Corbie, son conseiller, maître Jean Potier, prêtre et son secrétaire, et Huet Hamon, son trésorier général, se portèrent caution au nom de Philippe le Hardi². Le 30 novembre 1374³, Spifame donnait quittance de 4,200 francs à lui dus « pour deniers paieez et rendus à Avignon, par lui, à Bernart et Beudin, diz Bonnot, freres, marchans, demorans à Avignon, qui les avoient empruntez à usure pour mond. seigneur, à la requeste de Benedic du Gal, sur la bonne ceinture de mond. seigneur ». De même, le duc Jean de Berri s'adressa souvent à lui⁴ ; à la mort du prince, en 1416, Jean

1. Léon Mirot, *Études lucquoises. Forteguerra de Forteguerra...* dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCVI (1935), p. 305.

2. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 1430 ; compte de Huet Hamon de 1369 à 1370. — Cf. également Léon Mirot, *Forteguerra...*, p. 303-304.

3. *Ibid.*, B 340 : analysé par B. et H. Prost, *ouvr. cité*, p. 397, n° 2098 ; le prêt était au taux de 24 %/o. — Au bas de l'acte conservé à Dijon se trouve le sceau ou marque commerciale de Barthélemi Spifame. Ce sceau existe également dans la quittance du 16 février 1369 (Bibl. nat., Clairambault, col. 104, n° 123), et cette marque est dessinée avec quelques différences dans la quittance du 18 février 1356, à côté de la signature autographe « Bartolomeo Spiafami » (*Ibid.*, Pièces orig. 2729, *Spifame*, n° 2). Nous la reproduisons ci-contre d'après ce dernier document. — B. du Gal, pannetier de Philippe le Hardi, devint conseiller, puis général des Monnaies de France (sur ce personnage, également Lucquois, voir Léon Mirot, *Études lucquoises*, p. 27-28).

4. Arch. nat., KK 251, fol. 19 v° ; compte de 1370-1371 : « A mondit seigneur, par la main Bertholmieu Spifame, bourgeois de Paris, en quoy mond. seigneur lui estoit tenuz par iiii pièces de sathains qu'il fiz acheter de luy et envoiés à madame la duchesse par mandement de mond. seigneur rendu à court. Lx l. » ; — *Ibid.*, fol. 30 v° ; même compte : « A Barthelemi Spifame, marchand et bour-

et Barthélemi Spifame figurent avec Jean de L'Éclat¹, leur oncle, au nombre des créanciers qui donnèrent mainmise de la saisie sur les biens du défunt².

La mention relative à une affaire que Barthélemi Spifame réglait à Avignon n'a rien qui puisse surprendre. Il y avait, en effet, et depuis longtemps, une succursale, dont on trouve trace dès 1350 ; ce qui explique pourquoi Spifame était l'intermédiaire entre les évêques et abbés de Flandre et la Chambre apostolique. Son fils Jean et son neveu François paraissent l'avoir dirigée vers 1370-1374. Les rapports de Spifame avec la papauté semblent, du reste, avoir été nombreux. En 1362, un de ses facteurs, Jacopo Bianchi, envoyait à Urbain V des balles de toiles, de nappes et d'essuie-mains pour l'hôtel pontifical, moyennant 530 l. En 1376, il prêtait 1,000 florins à la Chambre apostolique et était mêlé à diverses autres opérations financières avec un autre changeur, Girardo de Fondora. Il paraît avoir été très mêlé aux efforts faits par Grégoire XI pour récupérer les domaines de l'Église en Italie, lors de leur rébellion ; en 1374, il recevait des sommes pour le compte de Nicolas de Beaufort, frère du pape, et, en 1376, pour le compte d'Amé de Savoie, lors de leurs expéditions dans la péninsule³. Ce n'était pas seulement à Paris, à Avignon, à Bruges, à Londres que s'exerçait l'activité de la compagnie des Spifame. Ils avaient soit des succursales, soit des facteurs dans divers autres centres : à Montpellier, peut-être le plus ancien des établissements⁴, à Bologne, à Florence, à Pise, à Venise, où agissaient leurs facteurs, eux-mêmes Lucquois : Filippo Astarii, Jacopo Bianchi, Francesco Ostelli, Ruperto di Poggio, à côté de Simon

gois de Paris, pour don fait à luy par mond. seigneur pour faire paier comptant d'une assignation de vi^e l., dont le roy avoit assigné sur luy madame Gilles, mère de lait mons. le sire d'Oliergues et la Grise, norice de madame Bonne de Berry... »

1. Changeur, puis conseiller du roi, général des aides, président de la Cour des aides, maître des Requêtes de l'Hôtel, conseiller au Parlement de Paris (cf. Léon Mirot, *Études lucquoises*, p. 28-29).

2. Jules Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*. Paris, E. Leroux, 1894-1896, 2 vol. in-8°, t. II, p. 198.

3. K. H. Schäfer, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und Gregor XI (1362-1378)*, t. VI des *Vatikanischen Quellen*. Paderborn, Schöningh, 1937.

4. Voir plus loin.

Boucel, gendre de Barthelemi, de Jean, son fils, de François, son neveu, et de Guido Gucci Spiafami, son parent, que l'on voit à Venise de 1351 à 1354¹.

* * *

Comme il était de coutume, les services rendus par Barthélemi Spifame et sa société au pouvoir royal furent récompensés ; on en a du moins quelques témoignages caractéristiques, bien que peu nombreux. Déjà en 1342-1343², ce fut l'octroi de la bourgeoisie avec tous ses privilèges ; en mars 1354, Jean II, en souvenir de ce qu'avait fait Spifame sous le règne de Philippe VI et sous son propre règne, confirma un don précédemment fait viagèrement de 200 l. t. de rente annuelle sur le trésor, en le rendant héréditaire et en le fixant sur les émoluments et revenus de la recette de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes³. Cette faveur se poursuivit sous Charles V ; en avril 1369, ce roi confirmait une acquisition de terres en Normandie⁴, et quand un procès s'engagea entre les Spifame et un de leurs voisins de la rue des Lombards et de la rue de la Vieille-Monnaie, Jacques Sevestre, au sujet de constructions et de droit de sortie sur une ruelle desservant leurs immeubles, ce furent les Spifame qui obtinrent gain de cause⁵, et, en outre, le roi leur abandonna son droit de voirie sur cette ruelle, en récompense de leurs bons services⁶.

Barthélemi Spifame habitait, en effet, à Paris dans le quartier qui groupait tous les « Lombards », autour de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, dans les rues des Lombards et de la Vieille-Monnaie⁷. Il possédait plusieurs maisons, à trois

1. Je dois ces renseignements sur les succursales et les facteurs de la Compagnie des Spifame à MM. Yves Renouard, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'Institut français de Florence, et Albert Mirot, archiviste aux Archives nationales, que je remercie de leur aimable obligeance.

2. Voir plus haut, p. 69.

3. Arch. nat., JJ 86, n° 146.

4. *Ibid.*, JJ 99, n° 483.

5. *Ibid.*, JJ 104, n° 176.

6. *Ibid.*, X^{1c} 29, n° 42. — Jacques Sevestre devait être un descendant de Pietro Silvestri, gendre d'Ugolino Belloni (Léon Mirot, *La fondation de la chapelle...*, p. 6).

7. Léon Mirot, *Études lucquoises*, p. 19 à 22.

pignons « entretenants » rue des Lombards, dont l'un au coin de la rue de la Vieille-Monnaie, un autre à l'enseigne de l'*Aigle*, un troisième rue de la Vieille-Monnaie, à l'enseigne de l'*Image-Notre-Dame*, ayant deux cours et aboutissant rue de Marivaux, et un autre dans cette dernière rue¹. C'est au sujet de l'usage d'une ruelle desservant un des hôtels de la rue de la Vieille-Monnaie qu'il obtint du roi la cession du droit de voirie. Il possédait également une maison près l'Échelle-du-Temple, voisine de l'hôtel qui appartint au duc de Berri et à son gendre, Amé VII de Savoie².

La fortune immobilière de Barthélemy Spifame ne se bornait pas à ces maisons à Paris. Aux environs de la ville, il possédait des domaines importants, tel, près du pont de Charenton, sur la rivière de la Marne, un moulin à tan et à blé, avec ses appartenances, et « un pou d'isle » plantée en saulaie³. A Chaillot, il avait un hôtel, cour, petit jardin, foulerie et petit pressoir, deux arpents et dix quartiers de vigne⁴; à la Ville-l'Évêque, il était propriétaire, dès 1378, d'une maison qu'avant 1385 il vendit aux La Trémoille⁵. Dans la vallée de la Marne, il avait acquis entre Montjay⁶ et Brou⁷, dont ses descendants furent seigneurs jusqu'au

1. A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, dans *Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*. Paris, H. Champion, 1878, 1 vol. in-8°, p. 51, n° XXVIII. — Bien que la description donnée dans cet ouvrage se rapporte à la confiscation de septembre 1422, il y a tout lieu de croire que cet ensemble immobilier avait été constitué par Barthélemy Spifame. — Ces maisons, dont l'une avait, au xvi^e siècle, pour enseigne le *Vault de Lucques*, appartenaient encore ainsi que les biens de Chaillot, à ses descendants (cf. E. Campardon et A. Tuetey, *Inventaire des registres des Insinuations du Châtelet de Paris*, dans *Histoire générale de Paris*, Impr. nat., 1906, in-4°, p. 184, n° 1684).

2. Arch. nat., JJ 123, n° 193. — Voir, sur les hôtels du duc de Berry, Henri de Curzon, *La maison du Temple de Paris*. Paris, Hachette, 1888, in-8°, p. 317 (rue des Bouchers) et p. 325 (rue de l'Échelle-des-Haudriettes), et Léon Mirot, *Communication sur l'histoire de l'ancien hôtel de Navarre, rue de Braque, n° 2, et rue des Archives, n° 49*, dans *Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux-Paris*, année 1925, p. 51-54.

3. A. Longnon, *Paris...*, p. 51, n° XXVIII.

4. *Ibid.*

5. Note manuscrite de mon regretté ami Maurice Dumolin. Des La Trémoille, cette maison passa, après 1575, aux Joyeuse, comtes du Bouchage, puis aux Minimes, au cardinal de La Rochefoucauld, aux Jésuites (1605), à Charlotte-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelai (1623), qui, en 1639, la partagea entre les Capucins et les dames de l'Assomption.

6. Montjay (Seine-et-Marne, cant. de Lagny-sur-Marne, comm. de Villevaudé).

7. Brou (Seine-et-Marne, cant. de Lagny).

milieu du xvi^e siècle, au lieu dit la Forêt¹, un important domaine, comprenant hôtel, cour, grange, pressoir, étables, bergeries, colombier, jardins et pourpris « cloz à foussez et pont leveiz », deux jardins clos l'un à murs, l'autre à fossés, où se trouvaient deux fosses à poisson ; autour de la maison et de ses dépendances immédiates s'étendaient soixantedouze arpents de bois, trois arpents de saulaies, un étang d'une superficie de sept arpents, deux cents arpents de terres labourables, huit arpents de prés². Non loin de là, à Noisiel³, il était propriétaire de dix arpents de prés ; à Saint-Thibault, près Lagny-sur-Marne⁴, de trois arpents de vigne et d'une petite maison. En outre, le 26 juin 1368, il avait acquis, moyennant 2,000 livres tournois, par contrat devant Jean Postel et Gilles Blanchet, notaires au Châtelet, sur Nicolas Dagord, chevalier anglais, un manoir, hôtel, hébergement, terroir et appartenances, sis à Farceaux, et que ce dernier avait reçu de Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur⁵.

A cette fortune immobilière considérable s'ajoutaient les capitaux mobiliers, le produit tant de la maison de « merceries » que des comptoirs de banque et de change et aussi ce que Barthélemy Spifame tirait des prêts qu'il paraît avoir pratiqués, non seulement à l'égard des papes, rois et princes, mais aussi des particuliers. Bien que les exemples de ce genre d'activité ne soient pas parvenus nombreux, on peut cependant les déduire de quelques faits. C'est ainsi que le

1. Lieu détruit, comm. de Brou. Simon Spifame y reçut Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et Jean sans Peur, le 4 septembre 1401.

2. A. Longnon, *Paris...*, p. 51, n° XXVIII. — Les Spifame rendirent hommage pour Brou en 1450, 1451, 1454, 1461 (cf. Léon Mirot, *Inventaire analytique des hommages rendus à la Chambre de France*. Fascicule I : *Prévôté et vicomté de Paris*. Melun, impr. adm., 1932, in-8°, n°s 400 à 403). La terre de Brou fut apportée par Antoinette Spifame, fille de Jean et de Marie Lamy, à son mari, Charles de La Vernade ; elle fut vendue, vers 1563, à Charles Le Prévost par les héritiers de Pierre de La Vernade, maître des Requêtes de l'Hôtel (*Ibid.*, n° 404).

3. Noisiel (Seine-et-Marne, cant. de Lagny). — Voir Longnon, *Paris...*, p. 51.

4. Saint-Thibault (Seine-et-Marne, cant. de Lagny). — Voir *Ibid.*

5. Arch. nat., JJ 99, n° 483. Farceaux (Eure, cant. d'Étrépany). — D'après l'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, éd. Cocheris, revue par Bournon, les Spifame auraient possédé des biens à Issy (t. III, p. 9) ; mais je n'ai pu retrouver dans Sauval la référence indiquée dans l'édition de Lebeuf (Sauval, t. III, p. 327 et 385) ; ces biens auraient été donnés par Henri VI à Thomas de Longueil et à Thomas Gargatide, Anglais.

1^{er} août 1380 un accord intervint entre Barthélemy Spifame et Jacques Brunetot : cet accord apprend que Spifame avait prêté 400 francs à Jean Brunetot, chevalier, de qui Jacques était l'héritier. La dette n'ayant pas été payée, Spifame avait fait saisir une maison appartenant à son débiteur et sise proche Saint-Laurent. Par l'accord, Jacques s'engagea à s'acquitter avant la Saint-Remi et comme garantie donna en gage des pierres précieuses¹.

Quelques années plus tard, un long procès fut engagé devant l'officialité de Paris², au sujet d'une cédula portant vraisemblablement obligation pécuniaire, au moment de la succession d'un riche changeur et bourgeois, Pierre des Landes, par Simon Spifame, fils de Barthélemy, et par Dine Raponde, curateur de Barthélemy Spifame³, contre les héritiers de Pierre des Landes, Pierre et Bertrand des Landes, ses fils, Jean de Vaudetar, son gendre, et un quatrième héritier. Dans ce procès, dont on ignore l'issue, furent cités comme témoins de nombreux changeurs et merciers italiens demeurant à Paris et qui avaient vécu dans la familiarité de Barthélemy Spifame.

* * *

Au moment où s'ouvrait ce procès, Barthélemy Spifame mourait, le 15 septembre 1385, âgé et affaibli par la maladie. Il fut inhumé dans l'église des Grands-Augustins, où il avait fondé une chapelle, au chevet de l'église. Cette chapelle servit de sépulture à ses descendants jusqu'au xvi^e siècle⁴ ;

1. *Ibid.*, X^{1c} 41, n° 71. — Cette maison était située vers le n° 119 de l'actuelle rue du Faubourg Saint-Martin à côté du presbytère (cf. Louis Brochard, *Histoire de la paroisse et de l'Église Saint-Laurent*. Paris, H. Champion, 1923, in-8°, p. 26, 124, 137.

2. Joseph Petit, *Registre des causes civiles de l'officialité épiscopale de Paris, 1384-1387*, dans *Collection de documents inédits*. Paris, Impr. nat., 1919, in-4° ; voir à la table, rédigée par M. Paul Marichal, aux noms Barthélemy et Simon Spifame.

3. Le procès était commencé au début de 1385, Barthélemy Spifame vivant encore. Il ne paraît pas en personne, mais est représenté par Dine Raponde, « curatore Bartholemei Spifame ». Son nom disparaît après le 15 septembre 1385 ; Simon figure seul comme héritier de Barthélemy.

4. D'après Raunié, *Épitaphier du Vieux-Paris*, dans *Histoire générale de Paris*. Paris, 1890-1899, 3 vol. in-4°, t. I, n° 279 : « Soubz ceste tumbe sont inhu-
mez le sieur Barthelemy Spifame, natif de Lucques, et damoyselle Jehanne

les derniers Spifame, qui s'éteignirent en 1642-1643, furent enterrés en l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, dans la chapelle Sainte-Anne¹.

Barthélemi Spifame avait été marié deux fois ; il avait épousé, en premières noces, Jacqueline de Honfleur, qui vivait encore en 1374, et, en secondes noces, Jeanne de Pondolin. Cette dernière mourut quelque temps avant son mari.

Il semble avoir eu trois enfants, une fille, qui épousa Simon Boucel, et deux fils : Jean, qui dirigea la succursale d'Avignon et mourut avant son père, et Simon.

Ce dernier, dans le procès contre les Vaudetar et les des Landes, est indiqué comme seul héritier de son père. Ce fut lui qui continua la famille. Il était élu de Paris en 1400 et 1401² ; il laissa trois fils : Barthélemi, maître de la Monnaie de Paris en 1400 et de la Rochelle en 1401-1403³ ; Jean, écuyer, capitaine de Conflans-Sainte-Honorine, qui épousa Catherine Col⁴, fille de Gontier Col, et, en secondes noces, Denise de Lagny⁵, et qui vivait encore en 1451⁶, et Antoine, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem⁷.

Pondolin, sa seconde femme, laquelle deceda le mercredi xi^e jour d'octobre l'an M CCC LXXXI, et le dit Spifame le xv^e jour de septembre M CCC LXXXV. Auprès duquel soubz la proche tumbé gist damoiselle Jacqueline de Honfleur, sa première femme, laquelle decéda le xviii^e jour de septembre l'an M CCC XLVI. » Il y a erreur dans certaines des dates, Jacqueline figurant encore comme vivante dans un acte de juillet 1374 (Arch. nat., X^{1c} 29, n^o 42).

1. Jacques Meurgey, *Histoire de la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie*. Paris, H. Champion, 1926, in-4^o, p. 283.

2. Arch. nat., S 1461, fol. 313 ; — et Bibl. nat., Clairambault, vol. 763, p. 8. — Il était mort avant le 8 juillet 1405. Sa femme se nommait Marguerite (Bibl. nat., Clairambault, vol. 763, p. 23).

3. F. de Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I^{er}*, dans *Collection de documents inédits...*, 1888-1892, 3 vol. in-4^o, t. II, p. 111, 119, 125, 128.

4. Fille de Gontier Col et de Marguerite Chasserat (voir A. Coville, *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI*. Paris, E. Droz, 1934, in-4^o, p. 62 et 66). — Le mari de Catherine Col était non le fils de Barthélemi Col, mort avant 1385, alors que Gontier Col avait à peine trente-cinq ans, mais son petit-fils. C'est Catherine Col qui apporta aux Spifame la seigneurie de Passy (Yonne, cant. de Sens), que j'ai précédemment, et à tort, identifiée avec Passy (Nièvre, cant. de La Charité, comm. de Varennes-les-Narcy).

5. Bibl. nat., Clairambault, vol. 763, p. 133. — Denise de Lagny était morte avant le 27 octobre 1434.

6. Léon Mirot, *Inventaire analytique...*, n^o 400. — Jean Spifame s'excusait de ne pouvoir rendre en personne l'hommage au roi, étant donné son grand âge ;

A ce moment, les Spifame avaient complètement délaissé la Toscane. Ils étaient devenus Français, fournissant des officiers de finance et de justice à la royauté ; deux d'entre eux furent successivement, au xvi^e siècle, évêques de Nevers et l'un d'eux chancelier de l'Université de Paris. Ils s'éteignirent au xvii^e siècle, avec Jean Spifame, chevalier, seigneur de Bisseaux et des Granges, conseiller et maître de l'hôtel ordinaire du roi, qui mourut le 10 avril 1642¹.

Léon MIROT.

Charles VII, le 22 septembre 1450, le faisait recevoir par le prévôt de Paris. Il dut mourir en 1454 ; Jean Spifame le jeune se déclarait, le 17 juin de cette année, son héritier (Bibl. nat., Clairambault, vol. 763, p. 320).

7. [*Page précédente.*] Il avait dû naître vers 1385. Le 8 juillet 1405, il donnait décharge du compte de tutelle à son frère (Bibl. nat., Clairambault, vol. 763, p. 47). Il vivait encore en 1422 (A. Longnon, *Paris...*, p. 55, n^o XXVIII).

1. Il fut inhumé à l'église Saint-Jacques de la Boucherie, dans la chapelle Sainte-Anne. Son épitaphe se termine par ces mots : C'EST LE DERNIER DU NOM ET DES ARMES. (cf. Jacques Meurgey, *op. cit.*, p. 283).